

Commune de Villeneuve-sur-Aisne

JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS le 17 mai 2019

Thème de la journée : Les oiseaux

CONCOURS DE NICHOURS POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre la journée de l'Environnement des enfants, qui se déroulera le 17 mai 2019, la commune de Villeneuve-sur-Aisne organise un concours de fabrication de nichoirs.
Le concours s'intitule :

« Fabrique un nichoir pour les oiseaux ! »

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

La mairie de Villeneuve-sur-Aisne organise un concours de fabrication de nichoirs ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés à l'école maternelle de Villeneuve-sur-Aisne. Ce concours est gratuit.

Article 2 : Thème du concours

L'objet de ce concours est de réaliser un nichoir qui s'intègre à l'habitat naturel des oiseaux.

Article 3 : Modalités de participation

Il ne sera accepté qu'un nichoir par enfant.

Chaque nichoir devra comporter une étiquette (placée sous la réalisation) mentionnant les informations suivantes : le nom de l'enfant, sa classe, son adresse, son numéro de téléphone et le nom de son enseignant.

Le nichoir sera ensuite remis à l'enseignant de la classe de l'enfant qui transmettra l'ensemble des dessins à la mairie.

Chaque nichoir devra être un travail original qui respecte l'environnement. Les techniques acceptées sont : feutrine, coton, crayons de couleur, feutres, collage de matériaux naturels (copeaux de bois, herbe, coton...) et /ou de récupération (briques de lait...).

Article 4 : Envoi des dessins

La date limite de remise des nichoirs à la mairie est fixée au lundi 13 mai 2019.

Article 5 : la responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des nichoirs.

Article 6 : sélection et résultat du concours

Un jury se réunira afin de sélectionner les lauréats.

Composition du jury :

- Le Maire, Président ou son représentant,
- Un représentant de la commission des affaires scolaires,
- Un représentant de la commission des fêtes,
- Le directeur général des services de la commune de Guignicourt,
- Un représentant du personnel administratif de la mairie.
- Un parent d'élève – maternelle
- Un parent d'élève – élémentaire

Le jury sélectionnera un nichoir gagnant par niveau scolaire et déterminera le « Podium du concours ».

Le 17 mai 2019 seront annoncés les résultats du concours, dans la cour de l'école Rimbaud, à partir de 18h. Les nichoirs de tous les participants y seront exposés.

Article 7 : les prix

Les lauréats de chaque niveau scolaire remporteront un lot.

La classe du premier remportera un bon d'achat de 100€ pour l'acquisition de supports pédagogiques relatifs à notre thème.

Les participants au concours qui n'auront pas été primés recevront un petit lot de consolation.

Article 8 : Dépôt légal

Le présent règlement est adressé à l'école primaire de Villeneuve-sur-Aisne et disponible sur le site internet de la ville de Villeneuve-sur-Aisne.

Article 9 : Droits d'auteur et droits d'image

Les nichoirs réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion.

Article 10 : Divers

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés.

